MRC de Charlevoix

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

1. Contexte d'aménagement

Document de travail (non entériné)
pour consultation

juillet 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

1.0 Présentation générale 1-5
Les municipalités locales et les territoires non organisés 1-6
L'aire d'application du plan régional des milieux humides et hydriques 1-8

1.1 Contexte d'aménagement 1-10
Introduction 1-10

1.1.0 L'occupation du territoire 1-10
La genèse du territoire de la MRC de Charlevoix 1-10
Les premières occupations permanentes du territoire de la MRC de Charlevoix 1-11

1.1.1 Le contexte socio-économique 1-12
Un bref portrait démographique 1-12
Les perspectives démographiques 1-13
Les principaux secteurs d'activité économiques 1-14

1.1.2 La planification du territoire 1-17
L'utilisation actuelle du territoire de la MRC de Charlevoix 1-17
Les affectations du territoire de la MRC de Charlevoix 1-18
Les affectations forestières 1-18
Les affectations agricoles 1-19
Les affectations de villégiature 1-21
Les affectations récréatives 1-22
L'affectation urbaine 1-24

Les cours d'eau verbalisé 1-25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Désignation, population et superficie	1-12
Tableau 1.2	Population et ménage 2016-2021	1-12
Tableau 1.3	Densité brute et densité effective des municipalités locales (Population 2021)	1-13
Tableau 1.4	Projections démographiques: MRC, région et province 2016-2041	1-14
Tableau 1.5	Projections démographiques: Municipalités locales 2016-2036	1-14
Tableau 1.6	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie	1-15
Tableau 1.7	Liste des cours d'eau verbalisés dans la MRC de Charlevoix	1-25

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Localisation de la MRC de Charlevoix	1-5
Figure 1.2	Les municipalités de la MRC de Charlevoix	1-6
Figure 1.3	Des territoires avec un statut particulier	1-7
Figure 1.4	Tenure de la MRC de Charlevoix	1-9
Figure 1.5	Grandes utilisations du sol (territoire municipalisé)	1-17
Figure 1.6	Les affectations forestières	1-18
Figure 1.7	Les affectations agricoles	1-20
Figure 1.8	Les affectations de villégiature	1-21
Figure 1.9	Les affectations récréatives	1-22
Figure 1.10	L'affectations urbaine	1-24
Figure 1.11	Les cours d'eau verbalisés (Baie-Saint-Paul)	1-26
Figure 1.12	Les cours d'eau verbalisés (Saint-Urbain)	1-27
Figure 1.13	Les cours d'eau verbalisés (L'Isle-aux-Coudres)	1-28

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

1.0 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La MRC de Charlevoix est située en bordure nord du Fleuve Saint-Laurent dans la région administrative de la Capitale-Nationale à une distance approximative de 100 kilomètres à l'est (nord-est) de la ville de Québec.

Figure 1.1 : Localisation de la MRC de Charlevoix

La MRC de Charlevoix est délimitée à l'ouest par la MRC de La Côte-de-Beaupré et la communauté métropolitaine de Québec, au nord par la MRC Le Fjord-du-Saguenay, à l'est par la MRC de Charlevoix-Est et au sud par le fleuve Saint-Laurent.

Les municipalités locales et les territoires non organisés

Constituée le 1er janvier 1982, la MRC de Charlevoix est aujourd'hui composée de six (6) municipalités: Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et Saint-Urbain et deux territoires non-organisés (TNO); le TNO Lac-Pikauba au nord et le TNO fluvial (portion du fleuve Saint-Laurent située à l'intérieure des limites administratives de la MRC mais à l'extérieure des limites administratives des municipalités locales.

Figure 1.2 : Les municipalités de la MRC de Charlevoix

De la ville de Québec, la MRC de Charlevoix est principalement accessible par la route 138 qui traverse la totalité de son territoire, cette route donne ensuite accès à la MRC voisine (Charlevoix-Est) et poursuit vers la région administrative de la Côte-Nord. Un second accès, la route 381, dessert la municipalité de

Saint-Urbain, et permet de relier la MRC de Charlevoix à la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean située au nord.

Un autre axe routier est-ouest, la route 362, permet de relier la ville de Baie-Saint-Paul située dans la MRC de Charlevoix à la ville de la Malbaie située dans la MRC de Charlevoix-Est. La route 362 dessert la municipalité des Éboulements et donne un accès visuel et physique au Fleuve Saint-Laurent. La municipalité de l'Isle-aux-Coudres, est accessible seulement par le service de traversier à partir du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive dans la municipalité des Éboulements.

Figure 1.3 : Des territoires avec un statut particulier

Au total, le territoire de la MRC de Charlevoix couvre plus de 4293 km^2, dont environ 59% (près de 2 529 km^2) font partie du TNO de Lac-Pikauba lequel est principalement constitué de terres du domaine de l'État. Dans ce TNO, se trouve une partie de la Réserve faunique des Laurentides, le parc national des Grands-Jardins, une partie du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, une partie de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) des Martres et la pourvoirie du lac Moreau. Une propriété privée

d'importance, communément appelée « *Cran-Rouge* », d'une superficie de 21.3 km^2 appartient à la société de gestion d'actifs forestiers « Solifor » et est localisée dans la portion nord du TNO.

Une autre particularité du territoire de la MRC de Charlevoix est la présence d'une portion importante de la «*Seigneurie de Beaupré»*. Cette propriété privée appartient au Séminaire de Québec depuis 1680 et couvre, dans la MRC de Charlevoix, une superficie de 642.36 km^2, répartis dans les municipalités de Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Urbain. Ce grand territoire est utilisé, entre autres, à l'exploitation et à l'aménagement forestier, à la villégiature privée (club de chasse et de pêche) et à l'exploitation de parcs éoliens.

Finalement, un bloc de territoire public intramunicipal, d'une superficie de 46,3 km^2, entièrement situé dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a fait l'objet d'une délégation de gestion entre le ministère des Ressources naturelles (MERN) et la MRC de Charlevoix en 1998. Ce territoire, connu sous le nom de la Forêt du Massif, issu des projets de forêt habitée, est maintenant géré par un comité multiressources sous le concept de forêt de proximité et vise une mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier par les collectivités locales. Les principales vocations de la Forêt du Massif sont liées à la récréation sous plusieurs formes et à l'aménagement forestier durable.

L'île-aux-Coudres vue de la municipalité des Éboulements

Aires d'application du plan régional des milieux humides et hydriques

L'aire d'application du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Charlevoix se limite aux terres de tenure privée tel qu'illustrée à la figure 1.4 à la page suivante. Le plan régional s'applique sur l'ensemble des milieux humides et hydriques privés ainsi qu'aux sections du domaine hydrique de l'État bordées en tout ou en partie par des terres privées.

Des informations sur les milieux humides et hydriques situées en terre publique peuvent être mentionnées et utilisées pour mieux comprendre les problématiques et les enjeux concernant un bassin versant qui affecte des terres privées. Par contre, les objectifs, les engagements et les stratégies de conservation issues du PRMHH ne visent que les terres sous tenure privée et le domaine hydrique de l'État bordé de terres privées. Le tout conformément à l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*.

Figure 1.4 Tenure de la MRC de Charlevoix

1.1 CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT

Introduction

Le contexte d'aménagement précise le portrait du territoire et illustre la manière qu'une communauté occupe et utilise ce territoire pour assurer son maintien et pour favoriser son développement. Précisons que l'occupation d'un territoire évolue constamment dans le temps en fonction d'une multitude de facteurs géographiques, économiques, sociaux et technologiques et que cette occupation est indissociable et interreliée avec l'occupation des territoires avoisinants. Également, nous tâcherons d'esquisser l'utilisation projetée de ce territoire tel qu'envisagée dans les divers outils de planification en vigueur, dont principalement, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

1.1.0 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

La genèse du territoire de la MRC de Charlevoix

Sise sur le bouclier canadien (à l'exception de l'ile-aux-Coudres, liée au socle des Appalaches), la MRC de Charlevoix a un territoire fortement accidenté, la chaine de montagnes des Laurentides y rencontre le fleuve Saint-Laurent. Un impact météoritique qui remonte à près de 400 millions d'années a transformé de manière significative le relief d'alors pour créer une large zone moins accidentée que le reste du territoire. Des traces de cet ancien cratère d'environ 54 km de diamètre sont encore perceptibles, la moitié est se situe dans la MRC voisine. (Charlevoix-Est) et la moitié sud est recouverte par le fleuve. Le point de relèvement central du cratère est formé du mont des Éboulements dans la municipalité du même nom.

MRC de Charlevoix
Service de la géomatique

Image Radarsat : Agence spatiale canadienne
Tiré de : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1113684/ meteorites-asteroides-crateres-impact-terre-carte-week-end

Aujourd'hui composé de plateaux et de vallées apparues graduellement au fils des glaciations successives, le fond de cratère concentre aujourd'hui la quasi-totalité de l'occupation humaine de la MRC de Charlevoix ainsi que la majeure partie du territoire des municipalités locales.

Les premières occupations permanentes du territoire de la MRC de Charlevoix
La transformation anthropique du territoire charlevoisien débute à Petite-Rivière-Saint-François avec le premier agriculteur (1675) et à Baie-Saint-Paul où des fabricants de goudrons s'installent vers 1670, suivi par des agriculteurs. Le fleuve était alors le seul lien avec les régions périphériques.

À l'exception de la municipalité de Saint-Hilarion, le découpage et la distribution des terres s'est faite selon le régime seigneurial. Les terres ont été concédées en seigneuries, une seigneurie était ensuite divisée en rang, souvent parallèlement au fleuve ou à une rivière. Le rang était ensuite subdivisé en nombreux lots, lesquels étaient concédés à des colons. Les lots ainsi découpés étaient généralement étroits, perpendiculaires à un cours d'eau et s'étendaient vers la montagne. Plusieurs moulins à eau ont été construits entre les années 1750 et 1865 puisque le responsable de la seigneurie devait faire construire un moulin afin que les habitants puissent y moudre leurs grains. Les premiers aménagements de cours d'eau ont débuté.

Lorsque les lots en bordure du fleuve furent concédés, l'occupation des terres à des fins agricoles se poursuivit dans les secteurs Des Éboulements (1710) et de L'Isle-aux-Coudres (1728) pour ensuite s'étendre vers l'arrière-pays. Les côtes et les plateaux surplombant la vallée de la rivière du Gouffre sont concédés et l'on voit apparaître des habitations ou des hameaux dans les secteurs de Saint-Antoine, Saint-Placide, Saint-Gabriel, Saint-Urbain, etc. La seigneurie de Beaupré (le Séminaire) n'a pas été subdivisée et le territoire situé au nord de cette seigneurie n'a pas été concédé et il est aujourd'hui considéré comme terre du domaine de l'État.

Les activités agricoles et forestières ont permis l'occupation de grands pans du territoire charlevoisien, mais à une très faible densité de peuplement. Longtemps, l'exploitation agricole se composait d'une résidence isolée, de champs cultivés et d'un boisé de ferme. Les superficies déboisées et cultivées au début du 20e siècle étaient plus importantes qu'aujourd'hui et occupaient les vallées et souvent les flancs des montagnes. L'aménagement de rigoles, de fossés de drainage et le redressement de cours d'eau étaient des pratiques usuelles en milieu agricole.

Le 20e siècle, avec le développement des infrastructures de transport, dont le chemin de fer en bordure du fleuve, le mouvement d'urbanisation généralisé et l'utilisation de machinerie de plus en plus performante a accéléré la transformation du territoire et son hydrographie naturelle. Des milieux humides ont été remblayés et des cours d'eau ont été canalisés en milieu urbain.

Aujourd'hui, le territoire continue à se transformer. L'ouverture de zones de villégiature implique un déboisement de nouveaux secteurs, l'aménagement de rues et entraine souvent une modification du drainage naturelle. D'un autre côté, des terres anciennement cultivées sont aujourd'hui reprises en friche ou en forêt mature.

1.1.1 LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un bref portrait démographique

En 2021, la population totale de la MRC de Charlevoix était recensée à 13 371 résidants permanents dont plus de la moitié (7 371) résident sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul. Les autres municipalités locales sont de plus petite taille; Saint-Urbain (1 320), Les Éboulements (1 465), Saint-Hilarion (1 146), L'Isle-aux-Coudres (1 116) et Petite-Rivière-Saint-François avec une population de 953 résidents permanents.

Tableau 1.1 : Désignation, population et superficie

Municipalité	Désignation	Population[1] (2021)	Superficie totale (km^2)
Baie-Saint-Paul	Ville	7 371	565.69
Saint-Urbain	Paroisse	1 320	333.39
Les Éboulements	Municipalité	1 465	157.28
Saint-Hilarion	Paroisse	1 146	101.17
L'Isle-aux-Coudres	Municipalité	1 116	100.96
Petite-Rivière-Saint-François	Municipalité	953	149.85
TNO Lac-Pikauba	Territoire non organisé	0	2528.75
TNO fluvial	Territoire non organisé	0	356.49
MRC de Charlevoix	Municipalité régionale de comté	**13 371**	**4 293,58**

Sources : MAMH, Répertoire des municipalités, consulté le 24 mars 2020

1. Population : Statistiques Canada, Profil du recensement, recensement de 2021, consulté le 27 mai 2022.

Réalisation : MRC de Charlevoix, 2022

Tableau 1.2 : Population et ménage[1] 2016-2021

Municipalité	Pop 2016	Pop 2021	(%) pop	Ménage 2016	Ménage 2021	(%) ménage
Baie-Saint-Paul	7146	7 371	+3.1%	3 231	3 427	+6.1%
Saint-Urbain	1373	1 320	-3.9%	584	585	+0.2%
Les Éboulements	1331	1 465	+10.1%	575	643	+11.8%
Saint-Hilarion	1127	1 146	+1.7%	482	492	+2.1%
L'Isle-aux-Coudres	1143	1 116	-2.4%	551	583	+5.8%
Petite-Rivière-Saint-François	814	953	+17.1%	358	455	+27.1%
TNO Lac-Pikauba	0	0		---	---	
TNO fluvial	0	0		---	---	
MRC de Charlevoix	**12 997**	**13 371**	**+2.9%**	**5 781**	**6185**	**+7.0%**

Sources : Statistiques Canada, Profil du recensement, recensement de 2021, consulté le 27 mai 2022.

Réalisation : MRC de Charlevoix, 2022

1. Ménage = Logements privés occupés par des résidents habituels

Entre les deux plus récents recensements de Statistiques Canada (2016-2021), la population résidente de la MRC a augmenté (+2.9%). Cette croissance est principalement observable dans les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François (+17.1%) et des Éboulements (+10.1%). Toutefois, en nombre absolu, c'est la municipalité de Baie-Saint-Paul qui a connu la plus forte croissance avec 225 nouveaux résidents permanents. Deux municipalités connaissent une tendance inverse. Les municipalités de Saint-Urbain et L'Isle-aux-Coudres ont connu une diminution de 3.9% et de2.4% de leur population respective pour la même période. Parmi les explications que nous pouvons soulever pour expliquer les tendances démographiques observées, mentionnons; la transformation de résidences secondaires en résidences principales, les attraits des équipements récréatifs, la grande disponibilité de terrains dans les zones de villégiature (hors de la zone agricole protégée) et, plus récemment, l'émergence du télétravail.

Concernant l'évolution du nombre de ménages, la situation est positive pour toutes les municipalités. Entre 2016 et 2021, le nombre de ménages (logement privé occupé par des résidents habituels) a connu une hausse de 7% à l'échelle de la MRC de Charlevoix. Les municipalités où la hausse est la plus marquée sont Petite-Rivière-Saint-François (+27.1%) et Les Éboulements (+11.8%). Les municipalités de Baie-Saint-Paul et de L'Isle-aux-Coudres suivent avec des hausses respectives de 6.1% et de 5.8%. Les municipalités de Saint-Hilarion et de Saint-Urbain connaissent une croissance plus faible du nombre de ménages avec des hausses de 2.1% et de 0.2% respectivement. L'évolution du nombre de ménages dans une municipalité dépend ne nombreux facteurs dont; la démographie, le dynamisme économique, l'attractivité du milieu et différents phénomènes sociétaux comme l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et les séparations de couples (division d'un ménage en deux).

Tableau 1.3 : Densité brute et densité effective des municipalités locales (Population 2021)

Municipalités locales	Superficie brute (géomatique)	Densité brute (pop/km^2)	Superficie effective[1]	Densité effective (pop/km^2)
Baie-Saint-Paul	565.6 km^2	13.0	204.8 km^2	36.0
Saint-Urbain	333.3 km^2	4.0	74.8 km^2	17.6
Les Éboulements	157.3 km^2	9.3	156.2 km^2	9.4
Saint-Hilarion	101.2 km^2	11.3	101.2 km^2	11.3
L'Isle-aux-Coudres	100.9 km^2	11.1	29.6 km^2	37.7
Petite-Rivière-Saint-François	149.8 km^2	6.4	59.7 km^2	16.0

Réalisation : MRC de Charlevoix, 2022

1. La superficie effective est obtenue en soustrayant de la superficie brute les superficies occupées par le fleuve, les terres du Séminaire et la forêt du Massif lorsqu'applicable.

Les perspectives démographiques

L'institut de la statistique du Québec (ISQ) procède à des projections de population pour les différentes échelles de planification au Québec (Province, région administrative, MRC et municipalité locale). Ces projections doivent toujours être interprétées avec grande précaution. Comme mentionné dans le document intitulé : Méthodologie et limites - Projection démographique des municipalités du Québec, Édition 2019 : « *le scénario de référence ne doit pas être interprété comme la prévision d'un futur attendu, mais bien comme la projection d'un futur possible, sous l'hypothèse d'une poursuite*

ininterrompue des tendances récentes. (...) Il est aussi important de noter que ces projections ne prennent pas en compte les contraintes d'aménagement [ni les] *diverses perspectives microéconomiques.* »

Tableau 1.4 : Projections démographiques: MRC, région administrative et province 2016-2041

Territoire	2016	2021	2026	2031	2036	2041	2016-2041 (%)
MRC de Charlevoix[1]	12 900	*12 900*	*12 700*	*12 600*	*12 300*	*12 100*	***-6.3 %***
Capitale-Nationale[2]	733 900	*760 100*	*782 100*	*799 100*	*811 300*	*820 200*	***+11.8 %***
Québec[2]	8 225 900	*8 568 200*	*8 830 200*	*9 039 500*	*9 209 300*	*9 350 200*	***+13.7 %***

1. Source : Institut de la statistique du Québec (2019). «Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041», Données sociodémographiques en bref, [En ligne], vol. 24, no 1, octobre, p. 1-19.
2. Source : Institut de la statistique du Québec (2019). Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019, [En ligne], Québec, L'Institut, 85 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf].

Tableau 1.5 : Projections démographiques: Municipalités locales 2016-2036

Municipalité	2016	2021	2026	2031	2036	2016-2036 (%)
Baie-Saint-Paul	7146	*7107*	*7041*	*6931*	*6798*	*-4,9*
Saint-Urbain	1374	*1332*	*1304*	*1288*	*1281*	*-6,8*
Les Éboulements	1336	*1344*	*1348*	*1344*	*1333*	*-0,2*
Saint-Hilarion	1136	*1124*	*1124*	*1123*	*1124*	*-1,1*
L'Isle-aux-Coudres	1140	*1068*	*1000*	*929*	*856*	*-24,9*
Petite-Rivière-Saint-François	815	*875*	*919*	*944*	*956*	*17,3*
Total	**12 947**	***12 850***	***12 736***	***12 559***	***12 348***	***-4.6***

Source : Institut de la statistique du Québec, Projection démographique des municipalités du Québec, Scénario référence (A) 2016-2036, Édition 2019. 19 décembre 2019.

Les projections de population de l'ISQ sont légèrement négatives pour les municipalités de la MRC de Charlevoix à l'exception de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François pour laquelle l'institut prévoit une croissance de 17.3% sur 20 ans (entre 2016 et 2036). La municipalité la plus touchée par la décroissance serait la municipalité de L'Isle-aux-Coudres avec une diminution de 24.9% de sa population résidente entre 2016 et 2036. Pour les autres municipalités locales et la MRC dans son ensemble, les calculs prévisionnels de l'ISQ laissent présager une légère baisse de la population sur un horizon de 20 ans.

Il est important de ne pas tirer de conclusions trop hâtives de ces prévisions à long terme. À titre d'exemple, les projections de l'ISQ réalisées à partir des données de 2016 estimaient que la population de Baie-Saint-Paul serait de 7107 résidents en 2021. Le recensement de Statistiques Canada de 2021 a

attribué une population de 7371 résidents permanents à la municipalité de Baie-Saint-Paul. L'ISQ envisageait une croissance de 17.3% sur une période de 20 ans (2016-2036) pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, la municipalité a atteint ce taux de croissance (17.1%) en seulement 5 ans (2016-2021).

Les principaux secteurs d'activité économiques

Selon les données de Statistiques Canada de 2016, les principaux secteurs d'activités économiques exprimés en termes de nombre de personnes actives de 15 ans et plus y travaillant sont, en ordre d'importance, le secteur des soins de la santé et des services sociaux avec 1020 personnes actives, le secteur de l'hébergement et de la restauration (720), le secteur du commerce de détail (700) et le secteur de la construction (625).

Tableau 1.6 : Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie

Secteurs d'activités 2016 Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (Numéro de catégories[1])	**MRC de Charlevoix**		**Capitale-Nationale**	**Québec**
	Population active (15 et +)	**(%)**	**(%)**	**(%)**
Soins de santé et services sociaux (62)	1020	16.7	13.6	12.8
Hébergement et de restauration (72)	720	11.8	7.9	6.7
Commerce de détail (44-45)	700	11.5	12.0	12.2
Construction (23)	625	10.2	5.5	6.1
Services d'enseignement (61)	375	6.1	7.2	7.4
Autres services (81)	375	6.1	4.6	4.7
Fabrication (31-33)	355	5.8	7.0	11.0
Transport et entreposage (48-49)	330	5.4	3.5	4.5
Agriculture, foresterie, chasse et pêche (11)	325	5.3	1.1	2.0
Administration publique (91)	290	4.7	12.5	6.4
Arts, spectacles et loisirs (71)	245	4.0	2.1	2.0
Services professionnels (54)	155	2.5	7.2	6.9
Finance et assurance (52)	130	2.1	4.7	4.0
Commerce de gros (41)	125	2.0	2.9	3.8
Industrie culturelle et de l'information (51)	55	0.9	1.8	2.4
Extraction (21)	45	0.7	0.2	0.5
Autres catégories (22, 53, 55 et 56)	230	3.8	6.1	6.5
(Total)	6100	---	---	---

Sources : Statistiques Canada, Profil du recensement, recensement de 2016, consulté le 9 septembre 2020
Réalisation : MRC de Charlevoix, 2020
[1]https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=118464

Comparativement au reste de la province, nous observons que le secteur lié à l'hébergement et à la restauration occupe une part plus importante dans la MRC de Charlevoix (11.8% contre 6.7%). Ce secteur est étroitement associé à l'industrie touristique très présente dans la région de Charlevoix. Dans le

même ordre d'idée, le secteur des arts, des spectacles et des loisirs occupe, toute proportion gardée, deux fois plus de population active que dans le reste du Québec (4% contre 2%). Ce secteur peut également être associé au tourisme et à la récréation.

Les autres secteurs d'activité qui caractérise la MRC de Charlevoix sont l'agriculture et la foresterie avec 5.3% de la population active comparativement à 2.0% pour le reste du Québec et le secteur de la construction avec 10.2% contre 6.1% pour le Québec. D'autres secteurs d'activités économiques sont moins présents dans la MRC, mentionnons le secteur de la fabrication avec 5.8% contre 11% et le secteur des services professionnels avec 2.5% comparativement à 6.9% pour la province.

1.1.2 LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

L'utilisation actuelle du territoire de la MRC de Charlevoix

Pris dans son ensemble, le territoire de la MRC de Charlevoix est essentiellement forestier. Même en excluant les terres publiques du TNO Lac Pikauba, lesquelles ne sont pas visées par l'application du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la majeure partie du territoire privé municipalisé est considéré comme forestier productif. (Voir illustration 1.5)

Figure 1.5 : Grandes utilisations du sol[1] (territoire municipalisé)

[1]Source : Cartes écoforestières (MFFP) version 2020-06-30
Réalisation : MRC de Charlevoix, 2021

Selon les cartes écoforestières du MFFP, le territoire forestier productif représente 86% du territoire municipalisé[1]. Ensuite, les parcelles ou terrains identifiés sous le code d'usage agricole couvrent près de 8% du territoire municipalisé, les parcelles classées sous l'appellation « milieux perturbées par l'activité humaine » couvrent environ 2% du territoire municipalisé. Il s'agit des milieux urbanisés et d'autres secteurs fortement construits. Les emprises de lignes de transport énergétique couvrent 1.4 % tout comme la superficie des principaux plans d'eau (1.4%).

Le portrait de l'utilisation du territoire issu des cartes écoforestières ne reflète qu'approximativement l'occupation du territoire. Pour un portrait plus précis du territoire et surtout pour évaluer les enjeux en matière de conservation des milieux humides et hydriques, il est nécessaire de prendre en compte les

[1] Le fleuve a été exclu de la superficie du territoire municipalisé

choix de développement qui se retrouvent dans les différents outils de planification en aménagement du territoire et plus particulièrement le schéma d'aménagement de la MRC.

Les affectations du territoire de la MRC de Charlevoix

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC délimite et définit des grandes affectations du territoire qui illustrent les vocations ou les usages souhaités pour les différentes parties du territoire sur un horizon de 10 à 15 ans. Aux fins du PRMHH, nous allons décrire plus précisément les affectations forestières, agricoles, villégiatures, récréatives et urbaines identifiées au schéma d'aménagement en tendant d'estimer leurs incidences possibles sur les milieux humides et hydriques.

1. Les affectations forestières

Le schéma d'aménagement identifie trois types d'affectations forestières en milieu municipalisé, chacune possédant des caractéristiques distinctes et pouvant, dans certains cas, présenter des particularités au niveau de la détermination des usages souhaités. Au total, les affectations forestières couvrent 66% du territoire municipalisé pour un total de 860 km^2.

Figure 1.6 : Les affectations forestières

L'affectation forestière « Grande propriété privée »
L'affectation forestière « Grande propriété privée » correspond sensiblement aux terres du Séminaire de Québec et couvre à elle seule plus de 636 km^2 de superficie. Les principales utilisations actuelles sont : l'aménagement forestier selon les paramètres de la certification FSC®, l'exploitation de parc éolien et la gestion de villégiature privée dispersée. De nombreux barrages sont aménagés, certains sont à forte contenance selon le répertoire des barrages du MELCC.

L'affectation forestière « Petite propriété privée »
La seconde affectation forestière nommée « Petite propriété forestière » couvre 193 km^2 et regroupe l'ensemble des petites propriétés privées de nature forestière localisées à l'extérieur de la zone agricole protégée ainsi qu'à l'extérieur des affectations de villégiature ou récréatives. Elle est présente à Baie-Saint-Paul, aux Éboulements, à Saint-Urbain et à Petite-Rivière-Saint-François. Elle se caractérise par la multitude de propriétaires, chacun pouvant utiliser sa « terre à bois » à des fins forestières, de villégiature ou à des fins récréatives. Souvent, les trois usages peuvent s'exercer simultanément. L'occupation résidentielle peut, à certaines conditions, être possible. Historiquement, dans cette affectation, de nombreux petits cours d'eau ont été modifiés ou aménagés pour créer des lacs artificiels avec ou sans ouvrage de retenu.

L'affectation forestière « Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François »
La troisième affectation forestière se nomme « Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François » Cette dernière affectation forestière correspond à la partie des terres publiques de la Forêt du Massif qui n'est pas sous affectation récréative. Couvrant environ 31 km^2 de superficie, cette affectation est constituée d'un plateau forestier qui s'étend du haut des crêtes jusqu'à une distance d'environ 300 mètres du côté ouest (nord-ouest) de la route 138. Constituée de terre du domaine de l'État, cette affectation n'est pas couverte par le plan régional des milieux humides et hydriques.

Mentionnons que les activités d'exploitation ou d'aménagement forestier réalisées dans les milieux humides ou hydriques en forêt privée sont encadrées, entre autres, par la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements qui en découlent.

2. Les affectations agricoles
À l'intérieur de la zone agricole protégée provinciale (CPTAQ), le schéma d'aménagement et de développement de la MRC délimite trois affectations distinctes et, de manière ponctuelle, des îlots déstructurés. Les différentes affectations reflètent le niveau de dynamisme des activités agricoles ainsi que les potentiels agricoles de ces territoires respectifs. Les affectations retenues sont : agricoles dynamiques, agricoles viables, agricoles marginales. Au total, ces affectations couvre 340 km^2, soit environ 26% du territoire municipalisé de la MRC.

Figure 1.7 : Les affectations agricoles

L'affectation agricole dynamique

L'affectation agricole dynamique couvre une superficie de 144 km2 soit environ 11% du territoire municipalisé. Elle regroupe des secteurs relativement vastes et homogènes dont la principale utilisation du sol est l'agriculture ou dont les sols et la topographie présentent un potentiel pour la pratique de l'agriculture dans le contexte charlevoisien. Les constructions sont en général dispersées le long des routes ou des rangs. On peut y retrouver ponctuellement de petites concentrations résidentielles (îlots déstructurés) de même que des activités non agricoles.

Dans certaines portions du territoire couvert par l'affectation agricole dynamique, des cours d'eau ont, par le passés, été modifiés ou redressés, des fossés ont été creusés et des travaux de drainage ont été réalisés pour faciliter et optimiser les activités agricoles.

L'affectation agricole viable

L'affectation agricole viable regroupe des secteurs de la zone agricole provinciale largement sous couvert forestier mais dont les sols peuvent présenter des possibilités d'utilisation agricole non conventionnelles. L'affectation agricole viable couvre une superficie de 134 km^2 soit environ 10% du territoire municipalisé. La principale caractéristique de cette affectation est la présence de forêts matures ou des secteurs en friche forestière. Des chalets ou abris forestiers sont présents. Le relief est généralement irrégulier ou accidenté.

L'affectation agricole marginale

L'affectation agricole marginale correspond aux secteurs de la zone agricole provinciale sous couvert forestier dont les sols n'offrent pas ou peu de possibilités d'utilisation agricole et où la topographie est fortement accidentée et les pentes sont souvent supérieures à 25%. Cette affectation couvre une superficie approximative de 62 km^2 soit moins de 5% du territoire municipalisé. Elle regroupe des secteurs composés de forêts sur les versants de vallées ou de montagnes, les sols sont souvent de catégorie 7, lesquels sont peu propices pour la culture. L'habitat humain est rare, il est de type abri sommaire ou chalet isolé et dispersé. La caractéristique des terrains en fortes pentes crée des percées visuelles recherchées pour les activités récréatives et de villégiature.

3. Les affectations de villégiature

Les affectations de villégiature sont situées approximativement entre les routes 138 et 362 et le fleuve Saint-Laurent. Le schéma d'aménagement de la MRC y distincte une affectation de villégiature prioritaire et une affectation de villégiature de réserve. Ensemble, ces affectations totalisent une superficie d'environ 61 km^2. Elles sont principalement sous couvert forestier et elles bénéficient souvent de percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent. La topographie est composée de plateaux surplombant le fleuve ainsi que des versants escarpés reliant les plateaux au fleuve. Les versants se caractérisent par des fortes pentes et les cours d'eau y présentent un comportement torrentiel.

Figure 1.8 : Les affectations de villégiature

L'affectation villégiature prioritaire
Les secteurs visés par cette affectation connaissent d'importants développements résidentiels, de villégiature ou liés à l'hébergement commercial (des résidences de tourisme pour l'essentiel). L'aménagement de rues, de fossés, les travaux de remblai et de déblais ont modifié, à certains endroits, les patrons de drainage naturel.

L'affectation villégiature de réserve
L'affectation villégiature de réserve couvre de grands secteurs non développés et sous couvert forestier. Règle générale, le milieu hydrique n'y a pas été perturbé de manière importante.

4. Les affectations récréatives
À l'intérieur du territoire municipalisé, le schéma d'aménagement délimite trois types d'affectation récréative; l'affectation récréotouristique, l'affectation récréative intensive et l'affectation récréative extensive. Au total, ces trois affectations récréatives couvrent environ 36.7 km2 et se concentre principalement dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Figure 1.9 : Les affectations récréatives

L'affectation récréotouristique
L'affectation récréotouristique couvre le secteur du *Massif de Charlevoix* d'une superficie d'environ 1 380 hectares sous contrat d'emphytéose[2] avec la MRC de Charlevoix. Cette affectation vise à reconnaître plus particulièrement le territoire du Massif de Charlevoix à Petite-Rivière-Saint-François où se concentrent déjà des activités et des équipements récréatifs structurants pour la MRC.

La principale intention véhiculée par cette affectation est d'y favoriser le développement d'usages ou d'activités de nature récréative intensive qui peuvent nécessiter l'implantation de bâtiments, d'équipements, d'infrastructures ou d'aménagements plus importants et, règle générale, permanents. Cette affectation autorise aussi des activités et des équipements récréatifs de nature extensive ainsi qu'une variété d'usages commerciaux et résidentiels qui découlent principalement de la pratique des activités récréatives principales.

Cette affectation se caractérise par la présence de fortes pentes et les cours d'eau y présentent un comportement torrentiel.

L'affectation récréative intensive
L'affectation récréation intensive couvre quatre secteurs distincts d'une superficie cumulative d'environ 328 hectares :

- Le secteur de l'hôtel Le Germain Charlevoix (anciennement ferme Filbaie). Ce secteur a une superficie approximative de cinq (5) hectares situé en périphérie immédiate du périmètre d'urbanisation de Baie-Saint-Paul.
- Le secteur du golf de Baie-Saint-Paul. D'une superficie d'environ 68 hectares
- Le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive. Ce secteur, composé de deux parties distinctes, couvre au total une superficie de 125 hectares.
- Le secteur Génévrier/ruisseau de La Mare. Situé à Baie-Saint-Paul, ce secteur couvre une superficie d'environ 100 hectares. Il inclut le site du terrain de camping « Le Génévrier » ainsi qu'un territoire boisé adjacent.

Les territoires concernés par l'affectation récréation intensive se caractérisent par la présence d'équipements récréatifs importants ou par leur potentiel de développer des activités et des infrastructures récréatives. Ils se démarquent cependant par leur diversité de milieux (urbain, périurbain, rural ou forestier) et ainsi de leurs particularités sur le plan hydrique.

L'affectation récréative extensive
L'affectation récréation extensive couvre différents secteurs répartis le long de la côte charlevoisienne sur le territoire des municipalités riveraines du fleuve. Les secteurs ciblés par l'affectation récréation extensive correspondent aux versants abruptes bordés au sud par le fleuve et au nord par des territoires forestiers, des zones de villégiature ou la ligne d'élévation de 150 mètres.

Au total, l'affectation récréation extensive a une superficie approximative de 19.6 km^2. Elle est encore majoritairement sous couvert boisée et relativement isolée dans la mesure où peu de routes y donnent accès.

[2] La cession de droit emphytéotique signée en 2009 entre Le Massif inc. et la MRC indique une superficie de 1 379,82 hectares.

L'affectation récréation extensive vise à délimiter des portions de territoire encore à l'état naturel ou peu modifiées par des interventions humaine et qui présentent des avantages pour des utilisations récréatives de type extensives (sentiers, espaces verts, etc.). Les milieux humides et hydriques y sont, pour la pluparts, encore peu modifiés à l'exception du tracé de l'emprise de la voie ferrés où du remblai a été réalisé et de nombreux ponceaux ont été aménagés depuis la construction de cette voie entre 1910 et 1919.

5. L'affectation urbaine

L'affectation urbaine couvre les noyaux urbains ou villageois des municipalités de la MRC; celui de Baie-Saint-Paul, de Petite-Rivière-Saint-François, de Saint-Urbain, de Saint-Hilarion, Des Éboulements (secteur du village et secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive) et ceux de L'Isle-aux-Coudres, (secteur de Saint-Bernard et secteur de Saint-Louis).

Figure 1.10 : L'affectation urbaine

D'une superficie totale de 1200 hectares, l'affectation urbaine est délimitée par les périmètres d'urbanisation et tend à refléter les endroits où l'on trouve une densité du cadre bâti, un pluralisme d'usages (résidentiel, commercial, publique, institutionnel, etc.) et la présence d'équipements et d'infrastructures d'utilité publique. L'affectation urbaine peut aussi inclure des espaces vacants pour répondre aux besoins de développement urbain sur un horizon de dix à quinze ans. Historiquement, ce sont dans les secteurs urbanisés que les milieux humides ou hydriques ont subi le plus de transformations (remblai, canalisation, déviation).

Les cours d'eau verbalisés

Par le passé, des actes réglementaires (résolution, règlement, procès-verbal ou acte d'accord) ont été adoptés par des municipalités à l'égard de certains cours d'eau. En collaboration avec le ministère responsable de l'agriculture, ces actes visaient l'aménagement ou l'entretien des cours d'eau pour faciliter les pratiques agricoles. Ces cours d'eau sont dits « verbalisés ». Certains de ces actes sont toujours en vigueur et peuvent prévoir des normes d'aménagement, d'entretien, des normes de dimensionnement et même des modes de répartition des dépenses liées aux travaux prescrits entre les différents propriétaires tirants bénéfices de ces travaux. Il est possible pour une MRC d'abroger ces actes réglementaires. Un cours d'eau verbalisé n'est pas exempté des obligations d'obtenir les autorisations environnementales nécessaires avant toutes interventions.

Tableau 1.7 : Liste des cours d'eau verbalisés dans la MRC de Charlevoix

Municipalités	**cours d'eau**	**Travaux**
Baie-Saint-Paul	COURS D'EAU DE LA MARE À LA TRUITE	Acte d'accord : 1955 1969 : travaux de réfection et de déblais
	COURS D'EAU DE LA MARE DES CHAMPS	Acte d'accord : 1955 1968 : travaux de réfection et de déblais
	COURS D'EAU DE LA MARE PLATE	Acte d'accord : 1955 1969 : travaux de réfection 1955 : travaux de réfection
	COURS D'EAU DES DEVANTURES	Acte d'accord : 1983 1983 : travaux de réfection
	COURS D'EAU GRENON	Acte d'accord : 1955 1968 : travaux de déblais
	FOSSE ROUGE DES MARES	Acte d'accord : 1955 1969 : travaux de réfection
	RIVIÈRE RENAUD	Acte d'accord : 1969 1969 : travaux d'épandage de déblais
	RUISSEAU RANG SAINT-LAURENT	Acte d'accord : 1950 et 1977 1978 : travaux régalage
	RUISSEAU SAINT-AUBIN	Acte d'accord : 1972 1978 : travaux de déblais
Saint-Urbain	MARE JAUNE	Acte d'accord : 1954 • 1954 : travaux de réfection • 1957 : travaux de réfection • 1976 : travaux de régalage • 1977 : travaux d'épandage de déblais
l'Isle-aux-Coudres	COURS D'EAU DES CRANS	Acte d'accord : 1977 1977 : travaux de déboisement, de creusage et de disposition des déblais
	RUISSEAU DE LA FERME	Acte d'accord : 1977 1977 : travaux de déboisement, de creusage et de dispositions des déblais

Figure 1.11 : Les cours d'eau verbalisés (Baie-Saint-Paul)

Figure 1.12 : Les cours d'eau verbalisés (Saint-Urbain)

Figure 1.13 : Les cours d'eau verbalisés (L'Isle-aux-Coudres)